



**PLOUZANE**

Hôtel de Ville - BP 7  
29280 PLOUZANE  
Tel : 02.98.31.95.30  
Fax : 02.98.49.31.33

**ARRETE DU MAIRE  
N° 007 /2016  
Fermeture du Fort du Dellec**

**Le Maire de la Ville de PLOUZANE,**

**Vu** les articles L 2212.1, L 2213.1 à L 2213.6 du Code des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les risques liés aux intempéries dans le cadre de la vigilance météorologique orange « vagues submersion »,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Plouzané,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le fort du Dellec sera fermé au public :

- à partir du Lundi 11 Janvier 2016 à 8 H 00, jusqu'au mardi 12 Janvier 2016 à 9 H 00.

**Article 2 :**

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Plouzané, le Policier Municipal et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Affichage en date du : 11/01/2016

Fait à PLOUZANE,  
Le 11 Janvier 2016  
Le Maire,



Décision rendue exécutoire le : 11/01/2016



Bernard RIOUAL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois, à compter de la date portant caractère exécutoire.